



Tableau de bord des activités du MEDD mi-2005 / mi-2007

1er juillet 2006







édito

mi-2005 / mi-2007

sommaire

I- Les actions nouvelles du ministère	p. 5
1) Au niveau parlementaire	p. 5
2) Au-delà de l'agenda parlementaire	p. 7
a - Au niveau national	p. 7
b - Au niveau international	p. 13
II - La continuité de l'action	p. 15
1) La prévention des inondations	p. 15
2) Natura 2000	p. 15
3) Les plans de prévention contre les risques technologiques	p. 16
III- La politique de l'écologie au niveau interministériel	p. 17
IV- La politique de développement durable	p. 18
a - Au niveau de l'Etat	p. 18
b - Au niveau des acteurs économiques	p. 18
c - Au niveau des territoires	p. 18



Après un peu plus d'une année à la tête du ministère de l'Écologie et du Développement durable, il m'a semblé important de dresser un bilan d'étape afin que nos concitoyens soient informés de mon action.

En effet, l'avenir de notre planète et la qualité de notre environnement constituent l'une des principales préoccupations des Français.

Ce tableau de bord présente les actions engagées, les politiques poursuivies et les résultats obtenus depuis le mois de juin 2005. **Un an d'actions, un an de résultats. Les réalisations ont été à la hauteur des engagements.** Un an aussi à parcourir la France (plus de 80 déplacements dans une trentaine de départements) et l'étranger pour porter des messages liés à la biodiversité, au climat, aux pollutions, aux énergies renouvelables...

Le chemin à parcourir est encore long, mais tous ensemble, par la sensibilisation et la pédagogie, par l'action résolue et déterminée, nous parvenons peu à peu à modifier nos comportements, à adopter les bonnes pratiques qui nous permettront d'assurer un avenir aux générations futures.

Chaque geste compte et le ministère, dont j'ai la charge, se doit d'inciter, d'accompagner, d'aider chacun à adopter de nouvelles habitudes. Il n'y a pas de petits gestes quand on est 60 millions à les faire.

L'écologie a besoin de nous tous.

Nelly Olin, ministre de l'Écologie et du Développement durable





Tableau de bord de l'activité du MEDD

mi-2005 / mi-2007

engagements pris

■ engagements pris mi-2005
■ engagements pris mi-2006

résultats obtenus

■ résultats obtenus au 1/7/2006
■ résultats à venir

La loi relative aux parcs nationaux sera adoptée d'ici fin 2005. L'objectif est de favoriser l'implication des collectivités locales, tout en maintenant la protection des espaces les plus remarquables. Elle est indispensable d'une part pour répondre à la volonté du président de la République de créer deux nouveaux parcs en Guyane et à la Réunion, d'autre part pour créer le premier « parc naturel marin », celui de la mer d'Iroise.



La loi relative aux parcs nationaux, adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale en novembre 2005 puis au Sénat en février 2006, a été promulguée le 15 avril 2006. L'arrêté de prise en considération du parc national de Guyane a été signé en mars 2006. Les créations de ce parc amazonien, de celui de la Réunion, d'un nouvel établissement public, Parcs nationaux de France (pour assurer la coopération entre tous les parcs nationaux) et enfin d'une nouvelle agence des aires marines protégées sont attendues pour 2007. Les décrets d'application de la loi seront finalisés avant fin juillet 2006.

La loi relative à diverses dispositions d'adaptation communautaire sera adoptée d'ici fin 2005.



La loi relative à Diverses dispositions d'adaptation communautaire (DDAC) a été débattue au Parlement en octobre 2005 et promulguée le 27 octobre 2005. Elle a constitué l'un des éléments importants d'une politique déterminée visant à supprimer tout retard dans la transposition des directives européennes. Les textes transposés concernent notamment la participation et l'information du public. Au 1er juin 2005, 10 directives étaient en retard de transposition. Un an plus tard, 12 directives ont été transposées, résorbant totalement le retard du ministère. A ce jour, cinq directives, non en retard, restent à transposer.



I- les actions nouvelles | 1- au niveau parlementaire

Tableau de bord de l'activité du MEDD

mi-2005 / mi-2007

engagements pris

■ engagements pris mi-2005
■ engagements pris mi-2006

résultats obtenus

■ résultats obtenus au 1/7/2006
■ résultats à venir

La loi sur l'eau sera adoptée avant la fin du premier semestre 2006. Ses principaux objectifs sont de renforcer la protection de l'état écologique des milieux aquatiques, tel qu'exigé par la directive cadre européenne sur l'eau, de mieux lutter contre les pollutions diffuses (nitrates, pesticides), d'améliorer le service rendu à nos concitoyens en matière d'eau potable et d'assainissement, de donner une assise constitutionnelle aux redevances des agences de bassin et de réformer les institutions de l'eau et de la pêche.



La loi sur l'eau devrait être définitivement adoptée par le Parlement d'ici la fin 2006 après une deuxième lecture au Parlement. Une trentaine de décrets d'application seront pris sur son fondement d'ici à la fin de 2007.

La loi relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire sera adoptée au deuxième semestre 2006. Alors que commencent deux débats publics importants (déchets radioactifs, nouveau réacteur EPR), il est essentiel de montrer la volonté du gouvernement de renforcer tant la sécurité que la transparence. Le gouvernement vient par ailleurs de décider de fusionner ce projet de loi avec le projet de loi à venir sur les déchets radioactifs.



La loi relative à la transparence et à la sécurité nucléaire a été adoptée par le Parlement (vote conforme au Sénat le 1er juin 2006) puis promulguée le 14 juin 2006. Elle n'a finalement pas été fusionnée avec le projet de loi relatif aux déchets radioactifs qui, défendu par le ministre délégué à l'Industrie, a été promulguée le 29 juin 2006.

Une loi assurant la transposition de la directive sur la réparation des dommages à l'environnement sera soumise pour approbation au Parlement avant la fin de l'année pour respecter l'échéance de transposition (30 avril 2007).

Un projet de loi sur la simplification des enquêtes publiques sera déposée au Parlement avant la fin de l'année.

Une harmonisation sensible ainsi qu'une modernisation des sanctions administratives et pénales prévues par les 25 polices de l'environnement seront insérées dans l'ordonnance prévue par le 3^e projet de loi de simplification (début 2007).



Tableau de bord de l'activité du MEDD

mi-2005 / mi-2007

engagements pris

■ engagements pris mi-2005
■ engagements pris mi-2006

Un renforcement du plan climat fera l'objet d'annonces lors des rendez-vous du climat des 14 et 15 novembre 2005 auxquels le Premier ministre doit participer.



résultats obtenus

■ résultats obtenus au 1/7/2006
■ résultats à venir

Renforcement du plan climat : le Premier ministre a participé aux rendez-vous du climat les 14 et 15 novembre 2005 qui ont permis d'en tirer un premier bilan et d'annoncer que le plan climat sera réactualisé en 2006. Les groupes de concertation sectoriels ont débuté leurs travaux en avril 2006. Des spots à la radio et à la télévision sur les gestes permettant d'économiser l'énergie ont été diffusés en avril 2006 et seront repris en novembre 2006. Le Plan national d'allocation des quotas (PNAQ) est en cours d'élaboration et sera transmis à la Commission européenne fin juillet.

Un plan de prévention de la sécheresse dont la nécessité est clairement apparue cet été sera adopté. Au-delà des aspects de gestion de crise qui semblent correctement maîtrisés, il paraît indispensable de progresser dans la prévention de ces crises pour en réduire la fréquence, tant par le biais de mesures favorisant les économies d'eau que par la mobilisation de ressources nouvelles ou une meilleure utilisation des ressources existantes.



Le plan de prévention de la sécheresse, rebaptisé plan de gestion de la rareté de l'eau, a été adopté en Conseil des ministres le 26 octobre 2005, avec comme priorités l'eau potable et la gestion économe de l'eau. Les mesures doivent être adaptées aux situations locales et concertées en particulier avec le monde agricole. Afin de mobiliser le public, une campagne d'informations dans la presse régionale a eu lieu début mars 2006 et une autre est prévue de fin juillet 2006 à fin août sur une chaîne TV nationale.

Sept premiers plans d'action de la stratégie nationale pour la biodiversité, dont l'objectif est de stopper la perte de biodiversité d'ici 2010 seront adoptés, les secteurs concernés sont : patrimoine naturel, urbanisme, infrastructures, agriculture, mer, actions internationales, projets territoriaux. La mise en œuvre de la stratégie impliquera fortement plusieurs autres ministères. D'autres plans sont d'ores et déjà en cours de préparation, notamment outre-mer, recherche, forêt et tourisme.



Les sept premiers plans d'action de la stratégie nationale pour la biodiversité ont été adoptés en Conseil des ministres le 23 novembre 2005 avec pour objectif de contribuer à stopper la perte de la biodiversité, chaque plan étant de la responsabilité d'un ministère différent. Sur les quatre plans restants, trois devraient être adoptés d'ici la fin de l'année, le quatrième concernant le tourisme est en cours de réalisation.



Tableau de bord de l'activité du MEDD

mi-2005 / mi-2007

engagements pris

■ engagements pris mi-2005
■ engagements pris mi-2006

résultats obtenus

■ résultats obtenus au 1/7/2006
■ résultats à venir

Un plan pesticides, qui agira à la fois sur les produits et les pratiques afin d'améliorer la qualité de l'eau et de préserver la santé des populations, sera arrêté. Il s'agit de l'une des mesures du plan santé-environnement qui n'a pas été adoptée à ce jour.

Un plan de maîtrise des risques liés aux substances chimiques sera adopté. Il ira dans ce domaine au-delà de ce que prévoit le plan national santé-environnement qui mérite d'être approfondi sur ce point. Il s'agit pour le ministère, face à la montée des inquiétudes de l'opinion publique et au renforcement de la réglementation européenne (Reach), de développer un système complet de gestion, d'expertise et de contrôle de l'essentiel des substances chimiques présentes sur le marché. Ceci passe par une meilleure articulation ministérielle dont la responsabilité pourrait être confiée au ministère.

Un programme de prévention contre les séismes sera adopté. Il s'agit de préparer les décideurs et la population à un séisme par la prévention, une bonne information sur le risque et les comportements à adopter en cas de crise. Le risque séisme est très probable dans les Antilles et probable sur la Côte d'Azur. Le programme prévoit notamment d'améliorer les règles de construction parasismique et de les faire respecter par les constructeurs. Le programme tire également les conséquences de l'exposition de la France aux raz de marée.

Le renforcement au printemps 2006 de la population ursine dans les Pyrénées afin d'éviter la disparition de l'espèce à terme est une concrétisation exemplaire du plan d'action « patrimoine naturel ».

Enfin, en ce qui concerne la sensibilisation du public, un spot de 2' est diffusé dans les avions et les cars d'Air France pendant les trois mois de l'été 2006 pour sensibiliser les voyageurs à la protection des espèces lors de leurs séjours à l'étranger. Par ailleurs, des campagnes à la télévision nationale auront lieu en septembre 2006 sur les enjeux de l'écologie et d'octobre à décembre 2006 sur les gestes à adopter pour préserver la biodiversité.

Le plan pesticides, examiné en réunion interministérielle le 27 avril 2006, a fait l'objet d'une communication en Conseil des ministres le 28 juin.

En ce qui concerne le plan de maîtrise des risques liés aux substances chimiques, les travaux se poursuivent et feront l'objet d'une communication en Conseil des ministres au dernier trimestre 2006.

Le programme de prévention contre les séismes a été adopté en Conseil des ministres le 21 novembre 2005 pour une durée de six ans. A cette occasion, la nouvelle carte de l'aléa sismique qui préfigure le nouveau zonage sismique de la France a été rendue publique.

Un volet du plan séisme spécifique aux Antilles est en cours de préparation (été 2006) et traitera en particulier de la résistance des bâtiments existants les plus sensibles.



Tableau de bord de l'activité du MEDD

mi-2005 / mi-2007

engagements pris

■ engagements pris mi-2005
■ engagements pris mi-2006

résultats obtenus

■ résultats obtenus au 1/7/2006
■ résultats à venir

Un plan national de gestion des déchets radioactifs sera adopté. Il s'agit d'assurer la cohérence globale de la gestion de ces déchets, quel que soit leur producteur, et de rechercher des solutions de gestion pour chaque catégorie de déchets.



Le plan national de gestion des déchets radioactifs a été intégré dans la loi sur les déchets radioactifs.

La filière de récupération des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), mise en place par un décret de juillet 2005, **devrait concrètement démarrer ses activités à la fin de l'été 2006.**

Les nouvelles orientations de la politique déchets ont été présentées en Conseil des ministres le 21 septembre 2005 et exposées au public lors d'une campagne télévisée nationale en octobre 2005. Chaque Français produit annuellement 360 kg de déchets dont 290 sont éliminés en décharge et en incinérateur. Ce dernier chiffre devra être réduit à 250 kg d'ici 5 ans et à 200 kg d'ici 10 ans ; les nouvelles orientations présentées ont aussi intégré le plan d'actions pour la prévention des déchets qui datait de février 2004.

Une campagne d'affichage le long du littoral, en place depuis le mois de juin, incite cet été les vacanciers à ne pas jeter leurs déchets sur la plage ou dans la mer.



Tableau de bord de l'activité du MEDD

mi-2005 / mi-2007

engagements pris

■ engagements pris mi-2005
■ engagements pris mi-2006

résultats obtenus

■ résultats obtenus au 1/7/2006
■ résultats à venir

La reconquête du paysage urbain et périurbain doit être programmée. Les abords de nos villes sont beaucoup plus dégradés que dans les autres pays européens. Des progrès importants sont donc possibles et concerneraient directement une très grande majorité des Français. Cela concerne aussi le littoral en voie de péri-urbanisation accélérée.

La mise en œuvre des nouvelles orientations pour la chasse votées dans la loi sur le développement des territoires ruraux en février 2005 sera effective.

La préparation d'un plan Seine et d'un plan Garonne pour la prévention des inondations, dans le prolongement du Comité interministériel à l'aménagement du territoire (CIADT) du 12 juillet, sera entamée.

Un renforcement de l'écofiscalité incitative de nature à favoriser l'initiative privée en matière d'environnement et les produits respectueux de cet environnement est indispensable. Il est frappant de constater qu'en France le total des dépenses fiscales néfastes à l'environnement est dix fois supérieur au coût annuel des dépenses fiscales favorables à l'environnement. Le gouvernement pourrait se donner comme objectif d'égaliser ces deux types de dépenses pour que l'Etat ne subventionne pas davantage la dégradation de l'environnement que sa protection.

L'élaboration du plan de reconquête du paysage urbain et périurbain sera lancée à l'occasion de la prochaine réunion du Conseil national du paysage, à l'été 2006, en vue de son adoption avant la fin de l'année 2006. La priorité sera donnée aux entrées de ville. Par ailleurs, la Convention européenne du paysage, ratifiée par la France en octobre 2005, rentrera en vigueur en juillet 2006.

Une quinzaine de décrets en Conseil d'Etat (voire en Conseil des ministres), donnant lieu à une concertation constante et à une négociation interministérielle renforcée, ont été élaborés. Ces décrets, dont la publication est attendue pour plus de la moitié d'entre eux dans le courant de l'été 2006, portent entre autres sur l'organisation de la chasse, la garderie, les sanctions, les plans de chasse, l'animation des sites Natura 2000, les zones humides et les espèces envahissantes.

Pour le plan Seine, des études sont en cours pour orienter le projet vers la création de capacités de stockage en amont du fleuve. Cette solution développe des zones humides riches en potentiel écologique, diminue d'environ 60 cm le niveau des eaux dans Paris par rapport à la crue de 1910 et économise 3 M€ de dégâts sur les 12 M€ potentiels. Pour le plan Garonne, la gestion de la ressource en eau sera prioritaire sur la gestion des crues.

Le renforcement de l'écofiscalité pour les particuliers s'est traduit par l'instauration d'incitations fiscales significatives pour la préservation des sites Natura 2000, des parcs nationaux, des réserves naturelles, des sites classés et des espaces remarquables du littoral (exonération des trois quarts des droits de mutation à compter du 1er janvier 2006, déduction des frais de restauration et d'entretien des milieux des revenus fonciers dès la déclaration de revenus 2006). Il faut également noter des dispositions favorables aux véhicules peu émetteurs de CO₂ et aux biocarburants ainsi que le relèvement de certains taux du crédit d'impôt visant les économies d'énergie.



Tableau de bord de l'activité du MEDD

mi-2005 / mi-2007

engagements pris

■ engagements pris mi-2005
■ engagements pris mi-2006

Un renforcement des dispositions de lutte contre les nuisances aériennes sera engagé à un moment où le transport aérien ne cesse de se développer.



résultats obtenus

■ résultats obtenus au 1/7/2006
■ résultats à venir

Un groupe de travail sur les instruments économiques pour le développement durable a été mis en place en février 2006. Il doit remettre ses premières propositions en juillet et un rapport détaillé au début 2007 qui devrait orienter les actions en la matière.

Le renforcement des dispositions de lutte contre les nuisances aériennes a donné lieu à la sortie du décret du 22 décembre 2005 qui revalorise, à compter du 1er janvier 2006, le montant de la taxe sur les nuisances sonores aériennes de près de 80 % avec pour objectif une recette annuelle de 55 M€ en 2006. Cette taxe est affectée aux gestionnaires d'aérodromes en charge du versement des aides à l'insonorisation. De nouvelles améliorations seront recherchées.

L'évaluation environnementale : à la suite de la transposition en droit français (aux niveaux législatif et réglementaire) de la directive 2001/42/CE sur l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, la ministre a signé le 12 avril 2006, une circulaire sur l'évaluation de certains plans, schémas, programmes et autres documents de planification ayant une incidence notable sur l'environnement. Il s'agit d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la démarche d'évaluation environnementale, encore peu développée au stade de la programmation et de la planification.

La participation et l'information du public : un débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'Arc languedocien, qui a fait l'objet d'une cosaisine de la Commission nationale du débat public par les ministres chargés des transports et de l'environnement, a démarré le 27 mars 2006 et se poursuivra jusqu'à l'été. Par ailleurs, le rapport sur l'état de l'environnement en France sera diffusé au second semestre 2006.



Tableau de bord de l'activité du MEDD

mi-2005 / mi-2007

engagements pris

■ engagements pris mi-2005
■ engagements pris mi-2006

résultats obtenus

■ résultats obtenus au 1/7/2006
■ résultats à venir

Une professionnalisation du ministère se traduira par une mise en application plus rapide des directives européennes, l'accélération de l'adoption des décrets d'application des lois votées, l'accélération des simplifications administratives, le resserrement des liens existant avec les établissements publics intervenant dans le champ de l'environnement et la définition d'une stratégie ministérielle de réforme.



Le littoral : la ministre a été cosignataire de deux décrets relatifs au littoral, l'un créant le Conseil national du littoral, l'autre concernant les concessions de plage.

La circulation dans les espaces naturels : dans le souci de renforcer l'application de la législation relative à la protection des espaces naturels, la ministre a signé, le 6 septembre 2005, une circulaire relative à la circulation des quads et autres véhicules à moteur dans les espaces naturels.

En ce qui concerne la professionnalisation du ministère :

Comme indiqué précédemment, grâce notamment à la dynamique lancée par la « task force » juridique, le ministère a tenu son engagement de « 0 retard de transposition des directives » en juin 2006. Par ailleurs, des efforts notables ont été faits en ce qui concerne l'application des directives transposées. A noter, en dehors de Natura 2000, le respect de la mise en conformité de toutes les usines d'incinération d'ordures ménagères pour le 28 décembre 2005 avec une division par 10 des rejets de dioxine par rapport à 2004, le classement d'une trentaine de contentieux, dont des contentieux importants, notamment celui du marais poitevin en décembre 2005 et celui des dates de chasse en mai 2006.

Le resserrement des liens existants avec les établissements publics s'est traduit par la mise en œuvre de contrats d'objectifs leur fixant par activités des objectifs et indicateurs précis. Des contrats sont signés, en cours de signature ou en phase d'élaboration avec la quasi-totalité d'entre eux. **L'objectif du ministère est que tous les contrats soient signés pour le premier trimestre 2007.** Par ailleurs, des travaux communs sur des thèmes transverses vont être organisés.

En ce qui concerne la stratégie ministérielle de réforme, une directive nationale d'orientations, concernant l'ensemble des pôles environnement et développement durable, sera signée prochainement et une « feuille de route ministérielle » adressée à Bercy à l'été 2006 ; c'est également cet été qu'une réponse devrait être apportée sur la suite à donner à l'expérimentation de rapprochement entre les Diren et les Drire dans cinq régions.

Par ailleurs, le ministère est étroitement associé aux **expérimentations de fusion des Dde et des Ddaf dans huit départements.**

Enfin, début 2007, verra se concrétiser **la création dans chaque département d'un service unique de police de l'eau** (au lieu de six services précédemment) et l'achèvement de la codification du code de l'environnement avec la publication des trois derniers livres de la partie réglementaire.



Tableau de bord de l'activité du MEDD

mi-2005 / mi-2007

engagements pris

■ engagements pris mi-2005
■ engagements pris mi-2006

• **Organisation à Paris d'un séminaire sur le climat** qui pourrait se tenir au premier semestre 2006. Conformément aux conclusions du G8 élargi, cette réunion internationale associerait tous les ministres concernés, c'est-à-dire non seulement ceux de l'Écologie mais aussi ceux de l'Économie, des Finances et de la Coopération. Ce sont en effet les ministres compétents pour intégrer le climat dans les priorités de l'aide au développement.

résultats obtenus

■ résultats obtenus au 1/7/2006
■ résultats à venir

• **L'OCDE a réuni les ministres de l'Environnement et du Développement à Paris en avril 2006** après qu'une première réunion des ministres de l'Environnement et de l'Énergie de 20 pays s'est tenue à Londres en novembre 2005. Une deuxième réunion des ministres de ces 20 pays se tiendra au Mexique à l'automne 2006 et la France accueillera en janvier 2007 le groupe 1 du Groupe international d'experts sur le climat (GIEC) pour adopter son rapport sur la science des changements climatiques.

• **Lors de la COP climat** qui s'est tenue à Montréal en décembre 2005, les parties prenantes au protocole de Kyoto ont mis en place le dispositif de contrôle du protocole et ont donné leur accord pour commencer à discuter l'évolution et le renforcement du régime après 2012.

• **Prise d'une initiative dans le domaine de la biodiversité.** Il s'agira de procéder à la création effective par la France, d'une préfiguration du « GIEB », le Groupe international d'experts en matière de biodiversité, qui saura alerter l'opinion publique de la nécessité à faire de la préservation de la biodiversité la seconde priorité écologique mondiale.

• **Dans le domaine de la biodiversité,** la France finance seule le secrétariat du Comité de pilotage de la réflexion internationale en cours sur l'opportunité et la faisabilité d'un Mécanisme international d'expertise scientifique en matière de biodiversité (IMOSEB). Le comité de pilotage a tenu sa première réunion officielle à Paris les 21 et 22 février 2006 et la présentation du projet IMOSEB a été faite à la conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique à Curitiba (Brésil) le 29 mars 2006.

• **Pour la première fois,** le gouvernement a décidé, en juin 2006, d'affecter à une action en faveur de la biodiversité une partie d'un contrat de désendettement au développement (C2D) au profit du Cameroun pour un montant de 20 millions d'euros.



Tableau de bord de l'activité du MEDD

mi-2005 / mi-2007

engagements pris

■ engagements pris mi-2005
■ engagements pris mi-2006

- Préparation dès le second semestre 2006, en liaison notamment avec les partenaires tchèques et suédois, de **la présidence française de l'Union européenne qui interviendra le 1er juillet 2008**. Si elle n'a pas été adoptée d'ici là, la directive « inondations », en cours de rédaction, devra être finalisée.
- Mise en place en 2006 d'une « task force » spécialement dédiée à la présidence française de la **Convention alpine** qui couvrira la période allant de décembre 2006 à novembre 2008.
- Mise en place et animation, à partir de 2006, d'une « **task force** » internationale sur le tourisme durable destinée à mutualiser les bonnes pratiques en la matière et disposer de lignes directrices utiles pour les décideurs politiques.

résultats obtenus

■ résultats obtenus au 1/7/2006
■ résultats à venir

La proposition française de promouvoir la création d'une **Organisation des Nations-Unies pour l'environnement** est désormais reprise au plan européen. Il reste à la faire partager dans un cadre onusien.

Le MEDD a maintenu tout son soutien aux ONG dans le cadre de l'action internationale.

Le MEDD a par ailleurs conduit un important chantier de réforme de ses procédures à l'international et élaboré de nouveaux outils destinés à favoriser le travail en réseau.

La ministre a conduit, du 17 au 27 mars 2006, la délégation française au forum mondial de Mexico centré sur l'accès à l'eau de tous les peuples. Pour la France, la ministre s'est fait l'avocate d'une gestion intégrée de la ressource en eau par bassin.



Tableau de bord de l'activité du MEDD

mi-2005 / mi-2007

engagements pris

■ engagements pris mi-2005
■ engagements pris mi-2006

De très nombreuses actions sont actuellement en cours sans rencontrer de difficultés majeures. **En revanche les trois actions suivantes connaissent une montée en puissance difficile :**

1 - La prévention des inondations : le gouvernement doit impérativement respecter ses engagements :

- en versant les subventions octroyées aux communes qui ont fait des travaux à la suite des graves inondations de 2002 et de 2003, voire d'épisodes plus anciens (Nîmes 1988) ;
- en honorant de façon complète les conventions déjà signées avec les collectivités locales dans le cadre du plan Loire, du plan Rhône et des 42 Programmes d'action de prévention des inondations retenus par Mme Bachelot à la suite d'un appel d'offres national.

résultats obtenus

■ résultats obtenus au 1/7/2006
■ résultats à venir

La prévention des inondations et plus généralement celle des risques naturels a fait l'objet d'arbitrages favorables du Premier ministre dont la mise en œuvre est en cours :

- un prélèvement exceptionnel de 25 M€, porté par la suite à 32 M€, sur les ressources du fonds Barnier (éventuellement complété par 25 M€ supplémentaires) a été décidé pour payer les engagements relatifs à la prévention des risques naturels ;
- un prélèvement récurrent de 30 M€ sur les ressources du fonds Barnier a été inscrit dans la loi de finances 2006. Il permettra de passer de nouvelles conventions pour la prévention des risques naturels. Un travail est actuellement en cours dans ce cadre pour la préparation de deux nouveaux programmes de prévention des inondations pour le Lez et le Var.

2 - Natura 2000 : Le MEDD est sous la menace d'une saisine de la Cour de justice en vue d'une condamnation sous astreinte pour retard dans la désignation des sites Natura 2000 en application des directives « Oiseaux » et « Habitats, faune, flore ». L'objectif est d'avoir achevé ces désignations en avril 2006. Il ne faudrait pas de surcroît prendre aussi du retard pour l'élaboration des documents de gestion et la négociation avec les partenaires locaux des contrats de gestion de ces 1650 sites, ce qui pourrait nous conduire à de nouvelles condamnations.

Ceci nécessite des moyens financiers évalués à 90 M€ sur deux ans (dont une partie a pu être trouvée par redéploiement).

Natura 2000 : le MEDD vient de respecter l'échéance du 30 avril 2006 pour achever la désignation des sites (plus de 400 dossiers traités) et devrait échapper ainsi in extremis à une saisine de la Cour de Justice pour condamnation sous astreinte. Ceci a été obtenu grâce à une très forte mobilisation des acteurs (services de l'Etat, élus, partenaires professionnels et associatifs). Le réseau Natura 2000, constitué d'environ 1700 sites, couvre désormais 11,7 % du territoire métropolitain.

En ce qui concerne les moyens, l'audit Copé rendu public en mars 2006 a estimé, en régime nominal soit après 2010, à 300 M€/an les besoins en crédits en provenance des fonds communautaires et des budgets des ministères chargés de l'écologie et de l'agriculture. **Dans le prolongement de cet audit, les deux ministères et Bercy évalueront d'ici l'automne 2006 les effectifs nécessaires sur 10 ans avec l'aide d'un consultant de la DGME.**



Tableau de bord de l'activité du MEDD

mi-2005 / mi-2007

engagements pris

■ engagements pris mi-2005
■ engagements pris mi-2006

résultats obtenus

■ résultats obtenus au 1/7/2006
■ résultats à venir

3 - Les plans de prévention contre les risques technologiques : à la suite de la catastrophe d'AZF qui a traumatisé Toulouse, un renforcement de la prévention des risques accidentels a été décidé et s'est concrétisé notamment par la loi Bachelot du 30 juillet 2003 et par la décision de renforcer progressivement l'inspection des installations classées. L'un des buts principaux de cette loi est de maîtriser l'urbanisation autour des sites dangereux existants avec des mesures pouvant aller jusqu'à l'expropriation, mesures financées conjointement par les industriels, les collectivités locales et l'Etat. Les montants financiers nécessaires resteront modérés en 2006-2007. En revanche, des études techniques préalables lourdes sont à faire. Le Premier ministre avait décidé en 2003 un renforcement significatif des effectifs en DRIRE de 400 postes en 4 ans (2004-2007).



Les plans de prévention contre les risques technologiques (PPRT), au nombre de 438, doivent être élaborés entre 2006 et 2009. L'objectif 2006 est le lancement de 124 plans. Le décret sur les PPRT, paru le 9 septembre 2005, permet le lancement des travaux de planification de l'urbanisation autour de 622 établissements à hauts risques. En juin, deux arrêtés prescrivant des plans ont été signés.

Sur les 400 postes, 100 postes ont été attribués en 2004, 60 en 2005, 34 en 2006 et 10 sont attendus en 2007.



III- La politique de l'écologie au niveau interministériel

Tableau de bord de l'activité du MEDD

mi-2005 / mi-2007

engagements pris

engagements pris mi-2005
engagements pris mi-2006

résultats obtenus

résultats obtenus au 1/7/2006
résultats à venir

Il est essentiel de souligner que la politique de l'écologie ne se réduit pas aux actions menées par le MEDD. Il s'agit d'une politique interministérielle qui, en application de la charte de l'environnement, doit être – et qui est déjà pour partie – prise en compte dans les politiques conduites par les autres ministères afin de faire apparaître clairement la mise en œuvre d'une politique gouvernementale transversale dans une logique de développement durable.



Pour les contrats de projet Etat-régions (CPER) 2007-2013, le ministère a obtenu que soit renforcée la place de l'environnement au sein des futurs CPER. En effet, l'un des trois objectifs retenus par l'Etat concerne la dimension environnementale et le développement durable, articulés autour de quatre grandes thématiques : la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets ; la gestion globale et équilibrée de la ressource en eau, des rivières et des milieux aquatiques ; une meilleure prise en compte des risques naturels et technologiques ; et la protection de la biodiversité. Par ailleurs, en s'inspirant de ce qui est prévu pour les programmes opérationnels des fonds structurels, un diagnostic environnemental sera réalisé dans le cadre de la préparation de ces contrats.

Une manifestation sera par ailleurs organisée en mars 2006 pour marquer le premier anniversaire de la charte de l'environnement et faire le bilan de sa mise en œuvre. Cet événement pourrait avoir lieu en présence du président de la République et du Premier ministre.



Pour le premier anniversaire de la charte de l'environnement, le président de la République a organisé lui-même une manifestation. La ministre a présenté une communication en Conseil des ministres.

Le MEDD a obtenu qu'une disposition relative à l'environnement et au développement durable figure dans les futurs cahiers des charges des télévisions et radios publiques.

Le rapport « Mobilité, transports et environnement » de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement, présidée par la ministre, sera publié en septembre 2006.



Tableau de bord de l'activité du MEDD

engagements pris

■ engagements pris mi-2005
■ engagements pris mi-2006

résultats obtenus

■ résultats obtenus au 1/7/2006
■ résultats à venir

mi-2005 / mi-2007

a) Un bilan de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) sera fait à l'occasion de la Semaine du développement durable de juin 2006, au cours de laquelle les actions phares seront médiatisées.

D'ici là, les ministères devront se mobiliser pour que **la circulaire à venir du Premier ministre relative à l'exemplarité de l'Etat en matière d'efficacité énergétique et de maîtrise des consommations énergétiques** soit rigoureusement respectée.

b) La mise en œuvre des Etats-Généraux de l'entreprise et du développement durable permettra un rendez-vous mensuel avec les ministères concernés et les décideurs économiques pour avancer sur des questions qui mettent en jeu des coopérations entre les entreprises et les pouvoirs publics. Les premiers sujets sont arrêtés : PME développement durable et emploi, modes de production et de consommation, innovations et entreprises, construction, recherche technologique... La mobilisation des entreprises et des consommateurs s'appuiera aussi sur les approches volontaires animées par le MEDD pour tendre vers une responsabilité sociétale et un commerce équitable.

c) Les services déconcentrés de l'Etat concernés par une approche territoriale doivent engager un dialogue avec les collectivités locales en vue de la prise en compte de l'environnement et de l'établissement **de projets territoriaux de développement durable** (agendas 21 locaux) qui seront avantageusement repris dans les futurs contrats entre les collectivités locales et l'Etat (contrats de pays, d'agglomération, contrats de plan...).

La 4^e édition de la Semaine du développement durable, du 29 mai au 4 juin 2006, a remporté un franc succès, réunissant près de 1 400 actions de sensibilisation et d'éducation au développement durable et suscitant plus de 250 reportages et plus de 210 articles de presse.

A la suite de la Semaine, deux rapports doivent être rendus publics :
- un rapport sur la mise en œuvre de la SNDD en 2005 qui comporte également des indications sur les actions et objectifs de la SNDD au travers des BOP 2006 de l'ensemble des ministères (envoi aux parlementaires en juillet 2006) ;
- un rapport sur l'état du développement durable de la France, descriptif des enjeux, indicateurs et informations statistiques (transmission aux parlementaires d'ici l'automne 2006).

La circulaire a été signée en novembre 2005 et l'ensemble des ministères sont mobilisés.

Le Premier ministre a prononcé le 31 mai 2006 l'allocution de clôture des Etats généraux de l'entreprise et du développement durable qui se tenaient au ministère. Ces Etats généraux avaient été précédés, sur un rythme mensuel, de sept rencontres thématiques : PME-PMI et emploi, responsabilité sociale des entreprises et régulations internationales, innovation, facteur 4 et bâtiments existants, finance, transport et logistique, marchés publics.

Le cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable (dont les agendas 21 locaux) est en passe de validation par l'ensemble des ministères et un appel permanent à candidature pour une « reconnaissance » au niveau national de tels projets sera lancé à l'été 2006. Les projets ainsi distingués pourront être pris en compte dans les contrats de projet Etat-régions 2007-2013 en cours de négociation. Un premier « atelier climat et territoires » s'est par ailleurs tenu à Strasbourg le 22 juin 2006.





Ministère de l'Écologie et du Développement durable
20, avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP
www.ecologie.gouv.fr